

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL de THÈREVAL

Date de convocation	30 octobre 2023	Nombre de conseillers en exercice	23
Date d'affichage de la convocation	30 octobre 2023	Nombre de conseillers présents	19
Date d'affichage du procès-verbal	10 novembre 2023	Nombre de votants	22

*_*_*_*_*

L'an deux mille vingt-trois, le 7 novembre à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle du Conseil Municipal de la Mairie de THÈREVAL.

Étaient présents :

QUINQUENEL Gilles, WOLFF Claudine, DUBOURG Thierry, VILLEDIEU Nelly, ROUSSELLE Daniel, BEDOUIN Jean-Pierre, BOURDIER Nicolas, DUBOURG Guillaume, HERVIEU Régine, GODEFROY Patricia, LECHEVALLIER Sandrine, MAZIER Laëtitia, MAZELINE Alain, MARESCQ Anita, STREIFF François, BUELO Maxime, FOLLIOT François, LEPINGARD Séverine, LESENECHAL Sylvain,

Absent(e)(s) excusé(e)(s) :

SOPHIE Gérard ayant donné procuration à Nelly VILLEDIEU, BOUSSARD Marie ayant donné procuration à Gilles QUINQUENEL, Véronique LEMERAY ayant donné procuration à Jean Pierre BEDOUIN Charline MAQUEREL

Absent(e)(s) :

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de Séance : Séverine LEPINGARD

*_*_*_*_*_*

Ordre du jour :

- 1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2°) Approbation des procès-verbaux des 10 et 16 octobre 2023
- 3°) Ajustements budgétaires
- 4°) Attente de subventions – Prêt relais
- 5°) Diagnostic Eglise – Résultat de la consultation – Choix de l'architecte
- 6°) Sécurité bourg – Végétalisation – Plan de financement actualisé- CPS
- 7°) Groupama – remboursement assurance – Bris de glace.
- 8°) Remboursement Achat livre- Internet
- 9°) Convention MAD personnel- CCAS
- 10°) Retour d'observations suite à la réunion du 12 octobre 2023 à LCE
- 11°) Informations et questions diverses
Affichage Cimetière

Mr le Maire ouvre la séance en faisant un point sur la tempête CIARAN intervenue dans la nuit de mercredi 2 novembre 2023 avec des vents estimés à 110/130 km/h.

Monsieur le Maire remercie les services mobilisés (Préfecture, Pompiers, services de l'Etat et du Département, ARS, etc.) et les agents de la commune mobilisés dès le jeudi 2 novembre.

A ce jour, il reste encore près de quinze foyers sans électricité.

Monsieur le Maire est en contact avec ENEDIS chaque jour pour que l'électricité soit rétablie.

1°) Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Séverine LEPINGARD comme secrétaire de séance.

2)° Approbation des procès-verbaux des 10 et 16 octobre 2023

- Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité par les conseillers municipaux.

3°) Ajustements budgétaires

D20231107-02

Mr le maire fait un point sur les différents travaux en cours et les subventions attendues.

Imputation	Recettes	Budgétisé	Notifié	Différence
1323	CPS ECOLE	96 046,00 €	97 477,00 €	1 431,00 €
13241	SAINT LO AGGLO notif 18/11/2022 93150 € reçu 27 945 €	64 255,00 €	65 205,00 €	950,00 €
1328	CEE isolation murs école		3 508,60 €	3 508,60 €
1323	DETR PREAU (20%) - Refusé	7 382,00 €	- €	- 7 382,00 €
1323	DETR Sécurité Abords Ecoles (20%) - Notifié 20/10/2023	81 333,00 €	79 843,00 €	- 1 490,00 €
1326	Bloc sanitaire - agence de l'eau -notif 16/10/2023		13 333,00 €	13 333,00 €
1323	DETR Bloc sanitaire (20% du HT) notifiée le 20/06/2023	6 667,00 €	6 108,00 €	- 559,00 €
1345	Amendes de police - notif	13 800,00 €	16 100,00 €	2 300,00 €
1323	CD participation enrobés chaussée notifié le 13/09/2023	25 000,00 €	43 927,20 €	18 927,20 €
1321	Fonds vert - Sécurité bourg- notifié 18/07/2023	52 598,00 €	22 126,00 €	- 30 472,00 €
1322	CPS revoyure	176 000,00 €	170 900,00 €	- 5 100,00 €
1321	Fonds vert- Cours école - notifié le 17/07/23	- €	54 865,00 €	54 865,00 €
				50 311,80 €

Il est constaté des variations entre le prévisionnel et les notifications reçues courant 2023.

Mr le Maire propose d'inscrire en décision modificative les nouveaux crédits comme suit :

R/1321	+ 24 393 €
R/1322	- 5 100 €
R/1323	+ 10 927 €
R/1326	+ 13 333 €
R/1328	+ 3 509 €
R/13241	+ 950 €
R/1345	+ 2300 €
D/2131 201901	+ 49 312 €
D/2188	+ 1 000 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

Médiathèque – Boîte de retour – Livres

D20231107-03

Mr le Maire rappelle aux élus que par convention avec la BDM et en concertation avec les bénévoles, il est ressenti le besoin de mettre à disposition des lecteurs une boîte de retour. Afin de procéder à son acquisition, Mr le Maire propose d'effectuer un virement de crédit selon les inscriptions ci-dessous :

D/2188 - 530 €

D/2184 + 530 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

DM – Etat de provisionnements des créances.

D20231107-04

D/681 +700 €

D/615221 - 700 €

4°) Attente de subventions – Prêt relais

D20231107-01

Dans l'attente de recevoir les subventions dans le cadre des programmes en cours du Tilia (162 000€), de la rénovation de l'école et de la sécurisation du bourg (520 000 €) , Mr le Maire propose de réaliser un crédit relais.

Proposition de la caisse d'épargne.

Montant : 400 000 €

Durée : 3 ans

Taux : 4.47 %

Périodicité : Trimestrielle

Frais de dossier : Exonération

Commission d'engagement : 400 euros.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, acceptent ces conditions, autorisent Mr le Maire à signer le contrat relatif à cet emprunt et à procéder aux versements et remboursements des fonds dudit prêt.

Le conseil municipal décide que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de débit d'office et selon le principe de règlement sans mandatement préalable.

Inscription budgétaire liée au prêt relais :

D20231107-05

Rappel :

Inscription au BP 2023 : R 730 110 €

Réalisé sur l'exercice 2023 : R 450 000 €

Prêt relais à court terme de 400 000 €

- Ouverture de crédits :
- R/1641 + 120 000 €
- D/2131 201901 + 120 000€

Cette proposition est acceptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

5°) Diagnostic Eglise – Résultat de la consultation – Choix de l'architecte

D20231107-06

Mr le Maire fait part du résultat de la consultation concernant la maîtrise d'œuvre pour la restauration de l'église d'Hébécrevon et de l'analyse par le CAUE.

2 offres reçues.

	LDA LAMARE PINON	Hélène COUDRAY
Qualité des références fournies	4.50	4.00
Présence dans l'équipe des compétences utiles à la bonne conduite du projet	2.70	2.70
Qualité de la candidature	1.60	1.20
Note Globale	8.80	7.90
Classement	1	2

Au vu des résultats, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident de retenir la candidature de LDA LAMARE PINON ARCHITECTES pour un coût de 17 424 € TTC et chargent Mr le Maire de signer les actes s'y afférents.

Mr le maire est chargé de solliciter des subventions auprès de divers organismes pour le financement de cette phase de « Diagnostic ».

La dépense de 17 424 € sera inscrite au BP 2024.

6°) Sécurité bourg – Végétalisation – Plan de financement actualisé – CPS

D20231107-07

Mr le maire propose d'actualiser le plan de financement afin de compléter la demande de subvention auprès du conseil départemental dans le cadre du CPS comme suit :

Dépenses		Recettes	
Maitre œuvre	20 252 €	Fonds vert	22 126 €
Lot 1	326 924 €	Amendes de Police	16 100 €
Lot 2	53 791 €	DETR	85 504 €
Bloc sanitaires	33 333 €	Agence de l'eau	13 334 €
Divers	5 700 €	Conseil départemental	170 900 €
		Maitre d'ouvrage	132 036 €
Total	440 000 €	Total	440 000 €

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent le nouveau plan de financement pour le projet de sécurité du bourg – Végétalisation.

7°) Groupama – remboursement assurance – Bris de glace.

D20231107-08

Mr le maire fait part d'un remboursement de la compagnie d'assurance Groupama concernant un bris de glace à la porte de la salle des fêtes d'un montant de 657 euros.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent de recevoir cette indemnité suite au chiffrage de l'expert, et chargent Mr le Maire d'émettre un titre de recette sur le budget principal.

8°) Remboursement Achat livre – Internet

D20231107-09

Mr le maire fait part d'achats par internet effectués et payés par les enseignants sans accord de la commune.

Il est demandé le remboursement de ces achats.

La commune ne dispose pas de régie d'avance, de ce fait ne peut pas effectuer d'achats avec paiement sur les plateformes.

Les élus estiment ce mode de fonctionnement inadapté et contraire à la comptabilité publique, il est à la majorité (4 abstentions) refusé le remboursement de ces achats.

Une solution devra être trouvée avec la coopérative scolaire ou autre formule.

9°) Convention MAD personnel – CCAS

D20231107-10

Le repas des anciens qui a eu lieu le 22 octobre 2023 s'est bien passé.

Les cantinières ont participé à l'élaboration du menu, le samedi et le dimanche.

Mr le maire propose un avenant à la convention de mise à disposition du personnel communal au CCAS pour prendre en compte les heures réellement effectuées par les agents techniques qui ont été sous-estimées (2X13 heures)

Avenant sur l'article 2 – Conditions d'emploi

ARTICLE 2 – Conditions d'emploi

Le travail de l'ensemble des agents mis à disposition est organisé par le CCAS dans les conditions suivantes :

Agent administratif : 27 heures/an

Agent de maîtrise : 15 heures/an

Agent technique : 1X9h45 1X6h00 le samedi (heures complémentaires)

1X10h30 1X10h00 le dimanche (IHTS = Rémunération horaire X 1.25 X 1.66)

A l'unanimité, les membres du conseil municipal autorisent Mr le Maire à signer l'avenant n°1 avec la Vice-Présidente du CCAS.

10°) Retour d'observations suite à la réunion du 12 octobre 2023 à LCE

Mr le maire fait part du rendez vous en date du 12 novembre avec les auteurs de la lettre « Triste fusion » habitants du bourg de la Chapelle Enjurer.

Ce fût une réunion difficile tant par le comportement de certaines personnes que par les échanges.

Mr le Maire a pris note des observations et a sans tarder mis en place une permanence sur le site de la Chapelle Enjurer le vendredi soir de 17 heures à 18 heures que lui-même tiendra.

Une réunion publique sera organisée le 19 janvier 2024, pour recueillir les avis de l'ensemble de la population.

Il a été dit à plusieurs reprises par les habitants de « la Chapelle Enjurer » que c'était mieux avant la fusion. Mr le maire souhaite que la réunion publique puisse permettre aux habitants d'exprimer leur avis sur la commune nouvelle de Thèreal, puis donne la parole aux conseillers municipaux.

Mme Patricia GODEFROY dit qu'effectivement il y a quelques années, il y avait divers commerces, mais ce n'est plus possible. Bien des petites communes ont perdu leurs commerces et ce n'est pas que « la Chapelle Enjuger »

Mme Séverine LEPINGARD dit que les effectifs dans les classes sont faibles puisqu'il n'y a que 19 élèves par classe. Que si une classe a fermé à la rentrée, ce n'est pas à cause de la mairie. Avant la fusion il n'y avait que 3 classes, comme maintenant.

Mr Maxime BUELO demande à Mr Nicolas BOURDIER d'avoir un rôle modérateur sur le site « J'aime la chapelle ». Certains messages peuvent mettre une rivalité entre « La Chapelle enjuger » et « Hébécrevon ».

Mr François FOLLIOU regrette le comportement agressif de quelques habitants lors de la réunion du 12 octobre.

Divers échanges apparaissent entre élus. Mr Nicolas BOURDIER regrette d'être mis en cause et évoque l'agressivité de Mr le Maire lors de la réunion du 12 octobre. Il fait par ailleurs part des difficultés de gérer les messages sur un réseau social.

Mr Sylvain LESENECHAL fait remarquer qu'une fusion de communes est un bouleversement. Il émet le fait que « la chapelle Enjuger » n'avait peut-être pas les finances pour faire face aux différents travaux réalisés.

Il regrette que cette lettre ait été plus négative qu'objective.

Mme Anita MARESCQ dit que Mr Nicolas BOURDIER n'est pas à l'origine de la lettre même s'il l'a signée.

Mme Claudine WOLFF souhaite que les conseillers travaillent dans le même sens pour œuvrer pour la commune et indique qu'elle ne fait pas de différence entre les gens de la Chapelle Enjuger ou ceux d'Hébécrevon lors du traitement de ses dossiers.

Mme Séverine LEPINGARD confirme qu'il serait préférable de solliciter une personne extérieure pour animer la réunion publique prévue le 19 janvier 2024.

Après s'être exprimé une nouvelle fois, Mr Nicolas BOURDIER quitte la séance à 22h55, se sentant agressé par certains collègues.

Mr Maxime BUELO demande si les auteurs de cette lettre ont fait des propositions d'améliorations.

Mr Daniel ROUSSELLE ajoute qu'il y a beaucoup de difficultés dans la gestion des communes fusionnées et évoque la situation de diverses communes dans le département de la Manche.

Mr le Maire conclut en remerciant les élus pour ces échanges et réaffirme sa volonté d'écoute de la population.

11°) Informations et questions diverses

Affichage Cimetière

Salle des fêtes – Animation du Noël des enfants – Voir le plan Vigipirate

Sécurité à l'entrée de l'école d'Hébécrevon.

Eclairage public aux Ombelles – En cours – Vu avec le SDEM

Le Maire, Gilles QUINQUENEL	La Secrétaire, Séverine LEPINGARD

Fin de séance 23h30